

Langues de chez nous

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **73 (1978)**

Heft 3-fr

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tier, on peut aussi recourir à des moyens qui consistent à faire participer non seulement des experts et des politiciens, mais aussi une large fraction du public, aux travaux de planification et de législation (par exemple, révision d'un règlement de construction).

Ligue pour la beauté», disaient au début du siècle les fondateurs de notre organisation. Ils étaient conscients du fait que, lorsqu'on édifiait un projet simplement utilitaire, on pouvait satisfaire un besoin matériel, mais pas un besoin en relation avec le sentiment. L'art des formes, la sublimation du quotidien par la beauté, sont un besoin fondamental de l'homme. Plus les règlements de construction seront prudents en ce qui concerne l'insertion de bâtisses nouvelles dans la substance architecturale existante, plus le «Heimatschutz» pourra renoncer aux désagréables feux de barrage et se tourner vers les problèmes de la *beauté formelle*.

Il règne malheureusement une *grande incertitude*, aussi bien du côté des autorités que des constructeurs. La priorité qu'on donnait ces dernières années au lotissement excessif et d'autant plus rentable, avec les formes brutales qui en découlaient, semble pour l'instant moins en faveur, au profit de l'exigence d'une harmonie d'ensemble. Des bâtiments de rechange bien conçus, comme l'*hôtel Baur en ville*, à Zurich, ou le «*Rössli*» de Schwytz, sont peut-être la meilleure issue dans les conditions juridiques actuelles. Mais ils ne sauraient en aucun cas devenir le modèle d'un «Heimatschutz» authentique. De même, la seule sauvegarde des façades, dissimulant une grande perte en animation intérieure, n'est pas toujours satisfaisante.

Le mélange de substance historique et de créations modernes est une tâche où échouent tous ces bâtisseurs qui ont occupé la LSP depuis toujours. Si ceux-ci recourraient naguère à un langage formel

Réponse à nos lecteurs

Septante et huitante

Ça n'a pas manqué!

Dès qu'on parle de *septante* et de *nonante*, si vivants en Suisse romande¹, les puristes et les non-puristes se manifestent; à croire qu'ils sont particulièrement sensibilisés à ce petit problème de langue. Nous avons reçu des lettres de lecteurs, hostiles ou favorables à *septante*, mais qui surtout regrettent que nous n'ayons pas pris position de façon claire, sans équivoque.

Nous ne refusons pas de dire notre avis bien que nous souhaitions, en principe, conserver à cette chronique son caractère documentaire. Nous nous efforçons d'y apporter des éléments de réflexion pour que chacun, en connaissance de cause, puisse peser les arguments avancés dans la discussion et faire son choix. Comme on le voit, nous sommes loin de la formule si simple du «Ne dites pas..., dites...». En effet, nous n'avons pas à définir une norme (de quel droit le ferions-nous?); nous invitons à réfléchir sur le fonctionnement de cet instrument qu'est notre langue, aujourd'hui et dans ce pays.

Pour et contre septante

Voyons les arguments de nos correspondants en faveur ou contre

d'un modernisme mal compris, les éléments traditionnels sont actuellement mêlés aux éléments modernes d'une façon qui suscite souvent de véritables horreurs. Nous remercions les autorités qui *refusent la médiocrité*, et nous remercions tous ceux qui, par leurs réalisations exemplaires, confortent les autorités dans cette attitude.

Robert Steiner

l'emploi de *septante*, *nonante*. Pour Madame R., de Genève, il s'agit d'une «véritable faute de langue dont les Suisses français devraient se défaire au plus vite; on se moque d'eux en France». Et surtout, dans notre époque de contacts multiples et de voyages fréquents, il faudrait veiller à ce qu'on se comprenne sans difficulté entre francophones. Voici l'avis de Monsieur J., Valaisan: «A chaque fois que j'entends prononcer *soixante-dix*, dans la rue ou à la télévision romande, je me dis: un étranger sans doute! Ça fait un peu guindé. Ce n'est pas l'usage de chez nous.»

Pour l'un et pour l'autre, l'usage qui n'est pas le sien a donc quelque chose de ridicule. On n'en meurt pas! Bien plus grave serait le danger de ne pas être compris de son interlocuteur. Est-il réel, ce risque, ou n'en exagère-t-on pas l'ampleur? Il faut bien dire que les francophones de toute provenance réussissent à se comprendre parce qu'ils ont en commun un très grand nombre d'éléments de langue. Les traits particuliers (les mots régionaux, l'accent) ne forment qu'une minorité par rapport à l'ensemble; ils peuvent dérouter, voire amuser un interlocuteur non averti, mais ils empêchent rarement la compréhension générale. C'est une question de proportions.

La lettre de Madame R. reflète une vue idéale de la langue française telle que les puristes, les grammairiens traditionnels et l'école nous l'ont enseignée: tout serait tellement plus simple si dans tous les pays francophones on pratiquait une seule et même forme de fran-

¹ Voir notre chronique de juin, dans le n° 1978/2 de cette revue.

çais, en appliquant la norme du dictionnaire et de la grammaire.

Voilà une conception de la langue, séduisante par sa logique, mais qui se situe parfaitement en dehors des réalités. En effet, aucune des langues de culture que nous connaissons n'a jamais eu cet aspect monolithique, rigoureusement uniforme dans le détail, dès qu'elle a été employée sur un territoire très vaste. Ainsi, malgré tous les efforts des grammairiens, le latin a eu ses variétés régionales: c'est là d'ailleurs que les langues romanes ont pris naissance.

Niveaux de langue

La réalité linguistique, ce n'est pas seulement cette forme «idéale» du français qu'on nous a longtemps dit être la seule «correcte». Il y a d'autres niveaux de langue. On ne parle pas comme on écrit. On ne rédige pas une lettre d'amour comme un traité de cybernétique. Même le membre le plus illustre de l'Académie française, à la table du petit déjeuner, tourne ses phrases autrement qu'en séance officielle sous la Coupole.

En parlant et en écrivant, nous avons plusieurs registres à notre disposition. Notre langage peut être neutre, sans teintes ni accents particuliers, ou au contraire soutenu, littéraire, poétique; de l'autre côté, il peut être familier, ou populaire, trivial, argotique. Il y a aussi le langage propre à chaque groupe (professionnel, militaire, école, etc.). Lequel de ces registres adoptons-nous? Sans en être toujours conscients, nous choisissons celui qui répond le mieux à la situation concrète dans laquelle nous nous trouvons, celui qui garantisse le contact le meilleur avec notre interlocuteur.

Nous voilà arrivés au centre du problème. A notre avis, savoir manier une langue, c'est *savoir utiliser, en face de chaque interlocuteur et dans chaque situation, le registre qui convient.*

Revenons maintenant à *septante!* Le français régional, un français donc qui offre quelques traits régionaux, doit également être considéré comme un des registres de la langue. Nous y recourons lorsque la situation le permet ou le demande. Ainsi, je n'hésite pas à utiliser *septante* lorsque je m'adresse à un Suisse romand, et je dis *soixante-dix* en présence de quelqu'un qui accueillerait notre *septante* avec un sourire narquoisement amusé. La meilleure réponse que nous puissions donner à ceux qui nous ont écrit, ce n'est ni de condamner *septante*, ni de dénigrer *soixante-dix*; nous plaidons en faveur des deux et pour que chacun soit utilisé à sa place.

Invitation à dîner

L'exemple suivant nous fera encore mieux comprendre combien il importe de choisir son registre de langue en fonction de son interlocuteur. Vous invitez quelqu'un à *dîner*: à quelle heure se présentera-t-il chez vous? S'il est Suisse romand, il viendra à midi, tandis que le Français viendra pour le repas du soir. Pour être bien compris, il nous faut absolument savoir à qui nous adressons notre invitation. Sinon il y a risque de malentendu.

Huitante

Il nous reste à répondre à Monsieur B., de Lausanne, qui s'étonne que nous parlions de *septante* et de *nonante*, sans mentionner *huitante*. C'est qu'en effet le statut de ce dernier diffère de celui des deux autres nombres. *Septante* et *nonante* sont d'usage courant dans toute la Suisse romande, tandis que *huitante* n'a gardé de vitalité qu'au pays de Vaud, où l'école continue à enseigner. Les Vaudois conservent ainsi toute la série des nombres hérités du latin: *septante*, *huitante*, *nonante*; ailleurs on a opté pour *septante*, *quatre-vingts*, *nonante*. Dans les deux cas, on a voulu conserver une série cohérente et logique de numé-

ration par dizaines, là où le français compte aujourd'hui par vingtaines: *soixante-dix*, *quatre-vingts*, *quatre-vingt-dix*.

Au point de vue historique, le *huitante* vaudois est un archaïsme. Le mot a été du bon français jusqu'au XVI^e siècle. Paris l'a éliminé par la suite, au profit de *quatre-vingts*, mais Littré (1863) le regrette encore: «Il a vieilli et c'est dommage; car il entrait dans la série: cinquante, soixante, et disait en un mot ce qu'on dit en deux.»

Ce témoignage montre une fois de plus qu'il est faux de considérer nos régionalismes suisses comme du français altéré, ou «corrompu», opinion qu'on entend encore trop souvent chez nous. Notre français régional n'est pas du créole.

Quant à *octante*, il n'appartient pas à l'usage parlé de la Suisse romande. Sauf erreur, c'est un régionalisme de la Belgique et du Canada.

Conclusions

Le joueur de tennis qui tient sa raquette de la main gauche ne se comporte pas comme la majorité des autres joueurs. Sa manière de faire dérouté probablement son adversaire, du moins pour un moment, par les trajets inattendus qu'effectuent les balles. Mais ce gaucher se conforme aux mêmes règles de jeu que les autres. Serait-il un moins bon joueur de tennis?

Le Suisse romand qui utilise certains régionalismes ne se comporte pas comme la majorité des francophones. Sa manière de faire dérouté probablement son interlocuteur, du moins pour un moment, par des mots inattendus qui émaillent son discours. Mais il se conforme au code général de la langue, dans ses traits essentiels. Son français serait-il moins valable?

Pour résumer cette réponse à nos lecteurs, j'avoue que j'opte pour un emploi raisonnable et conscient des régionalismes. Il faut avoir le courage d'être de quelque part.

Ernest Schüle